



# Le Contrat de rivière

2011-2018

Quelles actions réalisées sur le territoire depuis 2011 ?  
Quels projets pour demain ?

du Drac amont



Ils ont mis en oeuvre les actions du Contrat de rivière :

la CLEDA (Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont), syndicat de rivière regroupant des élus de la C<sup>te</sup> de Communes du Champsaur-Valgaudemar, de la C<sup>te</sup> de communes du Buëch-Dévoluy, de la C<sup>te</sup> de Communes de la Matheysine et de la ville de Gap), les communes, le Département 05, EDF, les Carrières Pascal et Routières du Midi, la Fédération de pêche des Hautes Alpes, le SIVU des boues du Champsaur, le SIENAD, l'ASA de Saint Bonnet, l'ASA de Saint Laurent de Cros, l'ASA du Canal de Gap.

Avec l'aide financière : de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements des Hautes-Alpes et de l'Isère.

# La qualité des eaux s'est améliorée

- De gros **efforts techniques et financiers** ont été réalisés par les communes sur leur **assainissement**.
- **Amélioration des réseaux** de 18 communes.
- Construction de **9 stations d'épurations** (Buissard, Corps, Forest-St-Julien, La Fare, La Motte, Le Dévoluy, St-Julien, St-Laurent, Pellafol).
- Des **opérations innovantes** pour le traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration.
- Un **réseau départemental de mesure et de suivi** de la qualité des eaux.



Unité de compostage des boues

## Quels bénéfices pour le territoire ?

- Une eau usée traitée de meilleure qualité. En 2018, la qualité des eaux des rivières est en grande majorité "bonne", alors qu'avant le contrat, en 2011, certains tronçons de cours d'eau présentaient une qualité "mauvaise ou médiocre".
- Une utilisation ingénieuse des boues de traitement, épandues sur les pistes de ski locales.

# Une ressource en eau mieux gérée

- Des **dispositifs de mesure** pour connaître la ressource eau et le fonctionnement des cours d'eau : installation et exploitation de **15 stations de mesure** de débit des cours d'eau et des niveaux des nappes.
- Des **travaux de gestion et d'économie d'eau** identifiés au sein d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour **sécuriser les usages d'alimentation en eau potable et d'irrigation** et **maintenir les débits minimums biologiques** dans les cours d'eau.
- Des **projets de gestion et d'économie d'eau en cours** : projet du forage des Choulières dans la nappe du Drac, projet de stockage sur les bassins d'Ancelle, de Buissard et du Gapençais.

## Quels bénéfices pour le territoire ?

- Une répartition équilibrée pour garantir l'eau potable à tous, permettre aux agriculteurs d'irriguer... en assurant un fonctionnement écologique satisfaisant des cours d'eau.



Retenue de Libouse à Saint-Léger-les-Mélèzes

## Le contrat de rivière, qu'est-ce que c'est ?

- Outil contractuel et opérationnel entre des maîtres d'ouvrage publics (communes, inter-communalités, CLEDA...) ou privés (ASA, agriculteurs, carriers, EDF...) et des partenaires financiers (État, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, Régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, Départements 05 et 38).
- Outil labellisé pour gérer la rivière et la ressource en eau : qualité des eaux, quantité d'eau, inondations, biodiversité et accompagner les changements de pratiques (sensibilisation).

## Le bassin du Drac amont en chiffres

Un bassin de  
**1 000 km<sup>2</sup>**

**600 km**  
de cours d'eau

**15 000**  
habitants X 2 en saison  
touristique

# Des milieux aquatiques en meilleure santé

- Des **travaux d'entretien de la végétation et du lit** des cours d'eau : 25 km de cours d'eau entretenus répartis sur 29 sites.
- Des **passes à poissons** créés pour assurer la reproduction des espèces et des **passes à canoë** pour le franchissement des ouvrages.
- **Suppression ou aménagement de seuils**, obstacles à la continuité écologique et au transport solide des matériaux.



Franchissabilité des seuils de St Bonnet et La Fare



Aménagement de la prise d'eau de l'ASA du Canal de Gap

## Quels bénéfices pour le territoire ?

- Un environnement de grande qualité.
- Un cadre de vie attractif.
- Une biodiversité riche protégée.

# Une gestion intégrée des risques inondation

- Création d'un **observatoire** pour le suivi et la surveillance des niveaux de lit des cours d'eau.
- Des **travaux d'envergure** pour restaurer le lit du Drac, limiter les phénomènes d'érosion et faciliter l'écoulement des crues.
- Des **curages d'entretien ou des recharges sédimentaires** en cas d'exhaussement ou d'enfoncement trop important du lit des cours d'eau.
- Des opérations de **protection de berges** par enrochement sur des secteurs à forts enjeux (hameaux, routes, ponts).

## Quels bénéfices pour le territoire ?

- Retour à un fonctionnement naturel de la rivière dans un espace suffisamment large pour minimiser des évolutions brutales du lit et les dégâts liés aux crues.. Les crues modifient le lit, font le nettoyage, renouvellent la végétation... parce qu'on leur en laisse la place et la possibilité.



Travaux de protection de la RN85

## Le Contrat de rivière en chiffres

102 actions

78% d'actions réalisées et en cours

35 maîtres d'ouvrage

42 millions d'€ (actions terminées ou en cours) financés à 76% en moyenne par des subventions



# Une animation et sensibilisation sur les rivières à poursuivre

● Des **opérations de communication** mises en place sur certaines actions (site Internet, vidéo, panneaux, animation scolaires...).

● **2 professionnels à la CLEDA** pour assurer la conduite des actions techniques et l'animation du travail partenarial avec les différents acteurs.

● **Une véritable dynamique de travail et prise de conscience des acteurs locaux** (élus, carriers, fédération de canoë et kayak, pêcheurs, financeurs...) à gérer collectivement la rivière et sous tous les angles. Reste à mieux sensibiliser et associer les populations locales.

## Quels bénéfices pour le territoire ?

- Une meilleure connaissance de la richesse aquatique de la vallée.
- Une attractivité touristique plus forte.
- Des pratiques plus respectueuses des rivières
- Une meilleure connaissance mutuelle des acteurs du bassin versant pour travailler ensemble.



Sensibilisation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques Public scolaire

## Quels projets pour demain sur le Drac amont ?

● Se lancer dans un 2<sup>ème</sup> contrat de rivière (2020-2026) pour finaliser les actions et mettre en oeuvre de nouvelles opérations.

● Poursuivre l'accompagnement des Maîtres d'ouvrages et des irrigants pour mener à bien les opérations d'économie d'eau et de sécurisation des usages en matière d'eau potable et d'irrigation.

● Associer des publics non initiés aux actions du contrat de rivière (touristes, habitants...).

● Poursuivre les opérations d'épuration des eaux usées et de préservation de la qualité de l'eau des rivières.

● Impliquer activement les intercommunalités dans la gestion de la rivière Drac amont et de ses affluents.

● Donner la priorité aux actions **sur la ressource en eau** (notamment les actions définies dans le PGRI - *Plan de Gestion de la Ressource en Eau*), **sur les inondations** (entretien des cours d'eau, surveillance et réhabilitation des ouvrages pour la protection des personnes et des biens contre les inondations), **sur la sensibilisation et valorisation de la rivière** dans le territoire (paysages, loisirs...).

● Renforcer la gestion des zones humides.

Étude bilan et perspectives du Contrat de rivière du Drac amont financée par :